

L'organisation des activités Approuvée par le Comité Directeur du 11 mars 2005
--

Les sorties seront inscrites sur le cahier de l'activité, au plus tard au début de la permanence qui précédera celles-ci.

Les cahiers seront mis à la disposition des adhérents pour inscription. Le responsable de sortie sera présent à la permanence qui précède la sortie pour renseigner les adhérents intéressés sur le niveau de difficulté et l'organisation (heure et lieu de rendez-vous, matériel, ...). A titre exceptionnel, il peut se faire remplacer à la permanence, par une personne pratiquant l'activité et susceptible de renseigner sur les caractéristiques de la sortie.

Durant la permanence ou les contacts ultérieurs, le responsable de la sortie devra s'assurer que le niveau des adhérents intéressés leur permet de participer à la sortie. Le responsable de la sortie ou de la commission peut refuser des inscriptions en fonction de la difficulté de la course et du niveau requis.

A l'exception de la rando pédestre et du VTT, les messages d'information au répondeur téléphonique ne donneront jamais l'heure et le lieu de rendez-vous.

Seul le responsable de sortie est habilité à sortir le matériel, et cela sous sa responsabilité. Après avoir recenser les besoins, il remplira le cahier de prêt du matériel et percevra le montant de la location qu'il donnera ensuite au trésorier. Tout problème doit être signalé au membre du comité directeur, responsable du matériel (Boulares SOLTANI).

Le matériel est destiné à un usage en sortie collective programmée. A titre exceptionnel dans le but de préparer les sorties, le matériel cartographique et le GPS pourront être emprunté préalablement à la course ou à la rando. Le responsable de sortie intéressé devra en faire la demande auprès du responsable du matériel ou à défaut, d'un membre du bureau du comité directeur.

A l'issue de la permanence, le responsable de la sortie pourra accepter, s'il le souhaite et après s'être assuré de son niveau, l'inscription d'un adhérent qui le contacterait.

Pour la pratique du ski de randonnée, de la randonnée en raquettes, l'utilisation du matériel de sécurité est obligatoire.

Le comité directeur a nommé Bernard TRON, coordonnateur des commissions et de la formation. Vous pouvez le contacter, pour tout problème et proposition d'amélioration sur le fonctionnement de commissions et l'organisation des sorties.